

Le 8 novembre 2025

Monsieur Sébastien Lecornu
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
Paris 75007

Monsieur le Premier Ministre,

Vous êtes fortement encouragé par une fraction de votre administration et le lobby des énergies renouvelables à publier sans délai et par décret la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Il est vrai que notre industrie a besoin d'avoir une perspective claire des développements à entreprendre, mais la définition de ces développements ne peut être dictée par la seule défense d'intérêts corporatistes.

En l'état actuel, le projet de PPE3 prévoit un développement massif supplémentaire d'énergies renouvelables intermittentes, encore largement subventionnées, tout en étant exonérées des contraintes de service public imposées aux opérateurs historiques. À ce jour, aucune justification rationnelle de cette option n'a été apportée, or plusieurs éléments factuels font douter de la pertinence d'un tel choix :

- La production d'électricité en France est aujourd'hui largement excédentaire et la consommation atone. L'engagement rapide d'investissements très importants, évalués à des milliards d'euros annuellement, est donc injustifié et ne répond à aucun besoin. L'engagement d'une telle dépense superflue serait même une provocation dans l'état actuel des finances publiques.
- Les croissances envisagées d'ici 2030 en EnRi dans la version publique de la PPE3 sont particulièrement préoccupantes. Elles représentent une puissance supplémentaire de 47 GWe de solaire et d'éolien, soit 75 % de la puissance du parc nucléaire. La production de ces parcs viendra fatalement se substituer à celle du nucléaire pourtant 4 à 10 fois moins émetteur de gaz à effet de serre, à l'encontre de l'objectif poursuivi de réduction des émissions de GES. De plus, l'expérience a montré qu'un tel niveau d'énergies renouvelables est de nature à fragiliser l'équilibre du réseau.
- Le développement massif de l'éolien en mer, notamment l'éolien flottant, conduira inévitablement à un accroissement considérable du prix de l'électricité, du fait du coût de production et des coûts de raccordement au réseau. Un tel accroissement du prix de l'électricité constituerait un préjudice majeur pour les ménages et les entreprises, condamnerait nos objectifs d'électrification des usages et ruinerait tout espoir de réindustrialisation de la France.

Ces considérations ainsi que les avis éclairés de l'Académie des sciences et de l'Académie des Technologies m'amènent à vous demander à nouveau de surseoir à la publication de la PPE3, et de laisser la proposition de loi Gremillet terminer son parcours parlementaire. Cette demande ne peut être considérée comme un nouvel épisode de l'opposition entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, mais bien comme le choix à faire entre la défense de l'intérêt général et la satisfaction d'intérêts particuliers.

Les énergies renouvelables ont leur place dans le mix énergétique français. Pour déterminer la composition optimale de ce mix, il est indispensable qu'une étude d'impact sérieuse, rationnelle et objective soit conduite par un organisme neutre et indépendant. Cette étude, réclamée de longue date, a toujours été écartée par votre administration. J'ose espérer que l'opposition à cette demande de bon sens n'est pas dictée par la crainte d'une conclusion établissant que le développement massif et accéléré des énergies renouvelables en France métropolitaine est profondément délétère pour nos finances publiques, pour notre économie et pour notre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer

Président PNC-France